



DEMANDE DE SUBVENTION

Dossier à retourner en mairie avant le 15 janvier

MAIRIE DE TEILLÉ
10 impasse des jardins
BP 1
44440 TEILLÉ
☎ 02 40 97 23 15
✉ mairie@teille44.fr

- CULTURE
- SPORTS
- ACTIONS SOCIALES

1^{ère} demande

renouvellement

NOM DE L'ASSOCIATION

.....

Vous trouverez dans ce dossier :

1. INFORMATIONS PRATIQUES	2
a) <i>A quoi sert ce dossier de demande de subvention ?</i>	2
b) <i>Pièces à joindre à votre dossier</i>	2
2. NOTICE DE DEMANDE DE SUBVENTION	2
a) <i>Procédure</i>	2
b) <i>Traitement de la demande</i>	2
3. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	3
4. ACTION ET / OU PROJET	5
5. DECLARATION SUR L'HONNEUR	6

CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE

Demande reçue le :

Saisie le :

Acceptée le :

Refusée le :

Motif :

.....

Montant de la Subvention demandée :

Montant de la Subvention accordée :

1. INFORMATIONS PRATIQUES

a) A quoi sert ce dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention a été créé dans le but d'harmoniser les subventions accordées par la commune aux associations et de favoriser les structures développant à Teillé leur activité dans le domaine de la Culture, du Sport et l'Action sociale. Il doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention.

Pour recevoir la subvention, vous devez disposer :

- d'un **numéro SIRET** : faire la demande par courrier à la direction régionale de l'INSEE Pays de La Loire - 105 Rue des Français Libres BP 77402 44274 – NANTES Cedex 2 (Tél : 09.72.72.60.00). Cette démarche est gratuite.
- d'un **numéro de récépissé** en préfecture, qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs.

b) Pièces à joindre à votre dossier

Documents à fournir pour une première demande	Documents à fournir pour un renouvellement
<ul style="list-style-type: none">- Copie du récépissé de déclaration en Préfecture ;- Statuts actualisés de l'association ;- Les comptes de résultats approuvés du dernier exercice clos (N-1) ;- Un relevé d'identité bancaire ;- Une attestation d'assurances.	<ul style="list-style-type: none">- Statuts actualisés de l'association ;- Les comptes de résultats approuvés du dernier exercice clos (N-1) ;- Un relevé d'identité bancaire ;- Une attestation d'assurances ;- Un bilan synthétique, quantitatif et qualitatif de la dernière action si la présente demande concerne le même type d'action

Tout autre document utile à l'instruction de votre dossier pourra vous être demandé.

2. NOTICE DE DEMANDE DE SUBVENTION

a) Procédure

La demande (présent formulaire et pièces demandées) est adressée à l'attention de Monsieur le Maire de Teillé **avant le 15 janvier** dernier délai. Passée cette date, les dossiers ne seront plus recevables.

Toute demande sera adressée à l'aide du présent dossier accompagné des pièces jointes mentionnées ci-dessus.

Les subventions seront versées :

- ✓ directement sur compte bancaire ou postal,
- ✓ ou en nature (ex : mise à disposition d'un véhicule de la commune avec agent communal, vin d'honneur...).

b) Traitement de la demande

Votre dossier sera instruit par la *commission finances* en présence de membres de la commission vie associative au regard des orientations définies par la commune. La décision vous sera ensuite notifiée par courrier ou par courriel.

De manière générale, tout projet ou action faisant l'objet d'une demande de subvention devra répondre aux critères suivants :

- ✓ S'inscrire dans un des domaines.
- ✓ Se dérouler sur la commune ou proposer un rayonnement pour la commune.
- ✓ Promouvoir l'image et la notoriété de Teillé.
- ✓ Indiquer pour quel public, les actions sont faites.
- ✓ Créer du lien social.

Critères spécifiques CULTURE	Critères spécifiques SPORT	Critères spécifiques ACTIONS SOCIALES	Subvention Exceptionnelle
Une aide forfaitaire sera apportée aux associations qui ont des propositions qui allient diffusion et actions culturelles (à destination des scolaires, des amateurs...)	Il s'agit d'apporter une aide aux clubs ou associations sportives qui possèdent une structure enfant et/ou jeune. Le montant de la subvention sera définie en fonction du nombre de jeunes licenciés de Teillé de moins de 18 ans.	Ces demandes seront examinées si un impact sur Teillé a lieu. Ces demandes devront préciser les co-financements.	Une subvention pourra être accordée à titre exceptionnel pour des soutiens à des événements et/ou des demandes matérielles. Ces demandes spécifiques pourront être faites jusqu'au 1 ^{er} Juillet de l'année en cours.

5) Compte bancaire ou postal de l'association (joindre un RIB)

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

IBAN :

6) Renseignements administratifs et juridiques

Date de déclaration en préfecture :

Date de publication de la création au Journal Officiel :

7) Régime fiscal de l'association

Prestations soumises à la TVA

Prestations non soumises à la TVA

ACTIVITES HABITUELLES DE L'ASSOCIATION:

.....

.....

8) Renseignements concernant les ressources humaines

8.1 : Effectif de l'association

Nombre d'adhérents :(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

Nombre d'adhérents de Teillé :

NOMBRE DE JEUNES DE TEILLE : **(JOINDRE LA LISTE DES JEUNES TEILLEENS DE MOINS DE 18 ANS)**

8.2 : Moyens humains de la structure

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

	Nombre de personnes	Préciser temps plein ou nombre d'heures
Bénévoles participant activement à l'association		
Salariés		

9) Autres

La structure perçoit-elle des subventions par d'autres collectivités ?

oui non

Si oui, précisez :

.....

4. ACTION ET / OU PROJET

IMPORTANT : Remplir une fiche par action

Intituler de l'action :

Action annuelle

Action exceptionnelle

1) **Description de l'action et / ou du projet** :

.....
.....
.....
.....

2) **Public ciblé (prévisionnel)** :

.....

Nombre prévisionnel de bénéficiaires :

3) **Zone géographique de réalisation de l'action**

Lieux de réalisation (adresse) :

4) **Calendrier prévisionnel**

Date de début de mise en œuvre :

Durée prévue (nombre de mois ou d'année(s)) :

Fréquence de réalisation de l'action :

5. DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) **quelque soit le montant de la subvention sollicitée.** Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Président (e) de l'association

- Atteste sur l'honneur l'état des comptes bancaires ou postaux suivants de l'association :

Compte	Solde en €

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- **demande une subvention de : euros**
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association indiqué en page 4.

Fait, le.....

à

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier